

AR PREFECTURE

006-210601597-20170628-14_28_06_2017-DE
Regu le 04/07/2017

Acts remis exécutoires après dépôt
En préfecture de
Et publication en mairie de

4/7/2017
6/7/2017



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE NICE

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIIN 2017 À 18H00**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt et un juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

Étaient Présents : Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BLANCHERI, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Christiane FROUTÉ, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Régis BELLI, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI.

Absents avec procuration :

Monsieur Jean-Louis BAUCHET donne procuration à Madame Catherine BARRAJA,
Madame Monica LAUGIER donne procuration à Monsieur le Maire,
Madame Claudine KHOKHLOV donne procuration à Madame Joëlle BRAVETTI,
Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Monsieur André BEZZINA
Monsieur Cédric CIRASA donne procuration à Madame Marie-Paule ZANOTTI,
Madame Christine PETRUCCELLI donne procuration à Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN.

Monsieur Régis BELLI est élu secrétaire de séance.

14 / OBJET : ORGANISATION D'UN CONCERT DE MUSIQUE CLASSIQUE- KOTARO FUKUMA DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES

Madame Christiane FROUTÉ, Conseillère Municipale expose à ses collègues :

La Commune de Villefranche-sur-Mer proposera, le 15 juillet 2017, dans la cour d'honneur de la Citadelle, un concert de musique classique par le virtuose Kotaro FUKUMA

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses : 7.838,00 Euros
(détail joint)

AR PREFECTURE

006-210601597-20170628-14_28_06_2017-DE
Reçu le 04/07/2017

- Recettes :

- Subvention du Conseil Départemental =	3 000,00 Euros
- Billeterie =	4.500,00 Euros
- Autofinancement =	338,00 Euros

Elle leur propose :

- D'approuver le budget prévisionnel de la manifestation qui était joint en annexe de votre ordre du jour (Annexe n°8)
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Les crédits seront inscrits au budget 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOpte



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives